

monde bénéficiaire. Ce-
cepté les sténographes offici-
els. Mais ces derniers ont
le petit nombre et, tout
deplorant la perte qu'ils
vont éprouver, nous ne pou-
vons qu'applaudir à l'idée
d'une réforme qui est à

l'avantage de la grande
majorité. La diminu-
tion de la valeur pécun-
naire de la sténogra-
phie — puis que toute chose
en doit avoir une — est
la conséquence inévitable
des progrès qu'elle a faits
au Canada. Et les sté-
nographes de profession
doivent s'attendre à voir,
dans un avenir assez rap-
proché, disparaître le nom-
bre qu'ils exercent de
peu longtemps, grâce à leur
petit nombre.

Notre but est de répandre
la sténographie, cette
photographie instantanée
de la parole, et de jeunes
gens qui ont appris la
sténographie Dyalloge
dans notre journal écrivent
aujourd'hui plus de
sont nés à la sténographie.
Espérons bien donner le goût
de la sténographie à un grand

nombre d'autres et nous
travaillons à la faire enseigner
bientôt dans toutes nos mai-
sons d'éducation; mais nous
ne promettons à personne
des revenus exorbitants.
Nous voulons qu'on apprenne
la sténographie, nous
offrons à ceux qui l'étu-
dent un journal pour
qu'ils s'habituent à la lire
parce que, avant longtemps,
pour servir dans les bu-
reaux, il faudra connaître
cet art.

Pour en revenir aux sté-
nographes du Palais, qui il
se trouve, un certain
nombre d'entre eux, de
moins. Il y a tout lieu de
croire que, pour ce qui les
regarde, la suggestion de
Monsieur Longpré, le pro-
trotaire de Montréal, l'im-
portera sur toute autre.
On continuera de procéder
par la sténographie en li-
mitant le nombre des sté-
nographes officiels ainsi que
le montant de leur rémuné-
ration.

Les sténographes parlent
de s'unir, de former
une association et
malheureusement les
en blâmer, puisque
ouvriers et patrons,
hommes du commerce
et de la finance, —
voire même les hom-
mes de profession —
ont leur associations
de protection mu-
tuelle.

Nul doute qu'ils
sauront, sans aucun
se servir dans les limi-
tes de la protection législative